

CA extraordinaire Ircantec

31 aout 2016

Intervention CFDT

Didier GOUNET

Monsieur le président,
Mesdames messieurs les administrateurs,
Madame la commissaire du gouvernement,

Au nom de la CFDT, à mon tour, je demande que l'IRCANTEC ne soit pas concernée par ce projet de décret.

Alors que ce gouvernement avait mis en avant le concept de démocratie participative, de concertation et de dialogue social, cela n'a absolument pas été le cas pour la préparation de ce projet.

Une nouvelle fois, voici un projet autoritaire arrivé en contournant les partenaires sociaux et notre conseil d'administration.

Et alors que dans notre pays nous étions dans une période troublée et de tensions fortes entre nos différentes organisations syndicales, ce projet de décret a eu au moins une vertu : il a fait l'unanimité contre lui de nos neuf organisations ici représentées. A tel point qu'une intervention commune des neuf secrétaires généraux de nos organisations de fonctionnaires a eu lieu.

Sur la forme donc, c'est un zéro pointé pour le gouvernement.

Quant au fond, ce décret ne se justifie en aucune manière. Il est préjudiciable à la caisse comme à ses affiliés. Sérieusement, qui pourrait remettre en cause, éléments concrets à l'appui, les politiques de gestion de l'Ircantec, initiées par son conseil d'administration ?

Le président a rappelé l'intervention de la ministre de l'environnement lors de notre colloque à Paris, se félicitant, nous félicitant, pour nos politiques de placement conformes à la loi de 2015 sur la croissance verte et la transition énergétique.

A la même occasion, le directeur général de la caisse des dépôts, Pierre-René Lemas, comme la maire de Paris, Anne Hidalgo, félicitaient également l'Ircantec pour ses placements ISR.

Et ce n'est pas par hasard que notre régime a obtenu deux IPE Awards du meilleur régime de retraite européen pour la qualité de ses placements, en 2013 et 2015.

En cette période de rentrée scolaire, voilà qui fait plutôt de nous les bons élèves de la classe...

Qui oserait remettre en cause le sérieux, la rigueur et le professionnalisme des services de la caisse des dépôts en matière de gestion des placements ?

Alors oui, je le redis, je le redemande : retirez l'Ircantec de la liste des caisses concernées par ce projet de décret.

Si tel n'était pas le cas, la CFDT se réservera le droit d'utiliser tout moyen à sa disposition, y compris la voie contentieuse.

Merci de votre attention